



HAUT COMMISSARIAT DU TOGO AU GABON

BP : 14160 - Libreville

Tel : (+241) 01 44 43 97 / 076554034

Email : ambatogolbv@gmail.com

HIGH COMMISSION OF TOGO TO GABON

COMMUNIQUE

**A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE TOGOLAISE AU GABON,
AU CAMEROUN, EN GUINEE EQUATORIALE ET A SAO TOME & PRINCIPE**

Faisant suite aux échanges fructueux que le Haut-commissariat du Togo au Gabon a eus avec les présidents d'associations de la diaspora togolaise vivant au Gabon lors de la rencontre du **14 septembre 2024** et, conformément aux instructions des plus hautes autorités du Togo dans le souci de soulager les compatriotes dans les pays de sa juridiction notamment au Gabon, au Cameroun, en Guinée Equatoriale et à Sao Tomé & Príncipe, les mesures ci-après entrent en vigueur à compter ce jour :

- 1- **la présence physique de la personne à prévenir lors de la procédure d'établissement des passeports n'est plus exigée.** Le haut-commissariat compte sur la bonne foi et la sincérité des informations qui seront fournies afin de pouvoir retrouver facilement la personne en cas de besoin ;
- 2- **l'attestation d'appartenance à une association ou une police d'assurance avant l'établissement de la carte consulaire est suspendue jusqu'à nouvel ordre.** Toutefois, le haut-commissariat encourage vivement les compatriotes à continuer d'adhérer librement et volontairement aux associations ou à souscrire à une police d'assurance pour leur propre bien, le haut-commissariat ne disposant pas de moyens pour les assister en cas de difficultés.

S'agissant des prix de la carte consulaire et des laissez-passer, les discussions sont en cours avec les services compétents au Togo pour l'harmonisation desdits prix.

La nouvelle liste des pièces à fournir pour chaque document est annexée au présent communiqué.

Fait à Libreville, le **16 OCT. 2024**

Le Chargé d'Affaires a.i.

Tchilabalo ADJODA





DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UN PASSEPORT

- Certificat de Nationalité Togolaise (original + copie légalisée),
- Certificat de naissance (original + copie légalisée),
- Attestation de personne à prévenir ou autorisation parentale pour les mineurs (carte consulaire, carte nationale d'identité ou passeport de la personne à prévenir, de nationalité togolaise),
- Copie de l'ancien passeport,
- Copie de la preuve de profession (attestation de diplôme ou attestation de travail),
- Copie du certificat de mariage pour les femmes légalement mariées,
- Deux photos d'identité sur fond blanc,
- Une somme de soixante-treize mille (73 000) FCFA.



DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CARTE CONSULAIRE

- Un formulaire dûment rempli à retirer à l'ambassade,
- Une copie de l'ancienne carte consulaire en cas de renouvellement,
- Une copie de l'acte de naissance pour une toute première demande,
- Une copie de la carte de séjour de la personne à prévenir (une personne de nationalité togolaise),
- Deux (2) photos d'identité,
- Une quittance de douze mille (12000) FCFA pour un dépôt normal ou quinze mille (15000) FCFA pour un dépôt urgent.



❖ DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN LAISSEZ-PASSER

- Copie de la carte consulaire ou de l'acte de naissance, ou du certificat de nationalité togolaise
- Un formulaire à retirer à l'Ambassade et à remplir
- 2 photos d'identité
- Une somme de 11.000 F pour un retrait dans 3 jours
- Une somme de 14.000 F pour un retrait le même jour

❖ DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL ET D'UN CERTIFICAT DE VIE

- Copie de la carte consulaire à jour
- Copie de l'acte de naissance
- 2 photos d'identité (pour l'établissement du Certificat de Vie)

❖ DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN ACTE DE NAISSANCE

- Copie de la carte consulaire des deux parents ou du passeport pour les étrangers
- Copie du certificat d'accouchement
- Formulaire à remplir
- Frais : 3.000 F



DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE AUTORISATION DE TRANSFERT DE CORPS

- 1-Un certificat de constat de décès
- 2-Un acte de décès
- 3-Un permis d'inhumer
- 4-Une décision du maire accordant le transfert de corps
- 5-Un certificat médical de non contagiosité
- 6-Une copie de la carte consulaire du défunt
- 7-Frais de dossier : 5000 FCFA + 10.000 F de timbre
- 8-Pénalité : 15.000 FCFA à défaut de la carte de consulaire + 10.000 F de timbre